**INFORMATIONS AUX FAMILLES**

**(à conserver par les familles)**

**GARDERIE ET CANTINE**

**-------------------**

**Rentrée scolaire 2021 - 2022**

**1/ SERVICE DE LA GARDERIE**

 **Les enfants allant à la garderie le matin doivent être accompagnés d’un adulte jusqu’à la salle et non pas être laissés au portillon de l’école.**

**La responsabilité de la Commune ne pourra pas être engagée en cas de problème si votre enfant n’a pas été confié au personnel communal.**

**Il en est de même pour le soir, un enfant qui a été confié au personnel de la garderie ne pourra pas repartir seul.**

**Tarifs de la garderie** (Décision du conseil municipal réuni le 8 juillet 2021)

* **comme suit**:

Garderie du matin : **1.76 €**

Garderie du soir : **2.16 €**

Garderie matin et soir : **3.28 €**

* **Suppression de la régie de recettes garderie :**

**Rappel du Changement** **depuis la rentrée 2020-2021**

La trésorerie de Conlie se charge d’adresser mensuellement une facture pour les deux services.

Le personnel communal missionné à la garderie n’est plus responsable personnellement et pécuniairement des encaissements de recettes provenant de la garderie.

En conséquence ce changement implique qu’aucun versement ne peut être remis au personnel.

Pour déclencher une facture un minimum de 15,00 € devra être atteint pour chaque service.

Pour toutes les factures inférieures à ce montant, les sommes à payer seront en attente dans la comptabilité mairie.

Il est rappelé que le règlement des factures cantine et garderie doit être adressé à la trésorerie de Conlie – allée Marie-Louise Souty - 72240 Conlie - par chèque libellé au trésor public ou déposé en numéraire au bureau de la trésorerie.

**2/ SERVICE DE LA CANTINE**

Tarifs cantine comme suit (Décision du conseil municipal réuni le 8 juillet 2021)

* **3.69 €** le repas par enfant et **4.75** € pour adulte/intervenant
* Pour rappel, les menus sont visibles sur le site internet de la commune :

[www.mairie-degre.fr](http://www.mairie-degre.fr)

**SERVIETTE DE TABLE :**

Depuis la rentrée 2020/2021, la municipalité a réinstauré la serviette de table, il est demandé à chaque élève rationnaire (des maternelles au CM2) de ramener tous les lundis une serviette de table. Il est souhaitable que chacun contribue au gaspillage, et cela passe aussi par moins d’usage d’essuie-tout et un gain de temps pour les deux services en place. De plus, Avec les conditions sanitaires, il est préférable que les enfants se lèvent le moins possible de la table et d’éviter trop de brassage des enfants dans le réfectoire.

---------------------------

N’hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement complémentaire ou pour toute erreur sur facture au 02 43 27 70 95 ou par mail mairie.degre@wanadoo.fr .